Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-220-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Validation du projet de mise en souterrain partielle de la ligne à 90 000 volts DREUX-MALMAISON-NONANCOURT par la société RTE sur la zone d'activité économique des Livraindières à Dreux

Rapporteur : Frédéric GIROUX
N°CC2026-220

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	84
Nombre de pouvoirs	14
Votants	98
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Valentino GAMBUTO (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-220-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENÇON ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur Christophe BARRET ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOLIVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

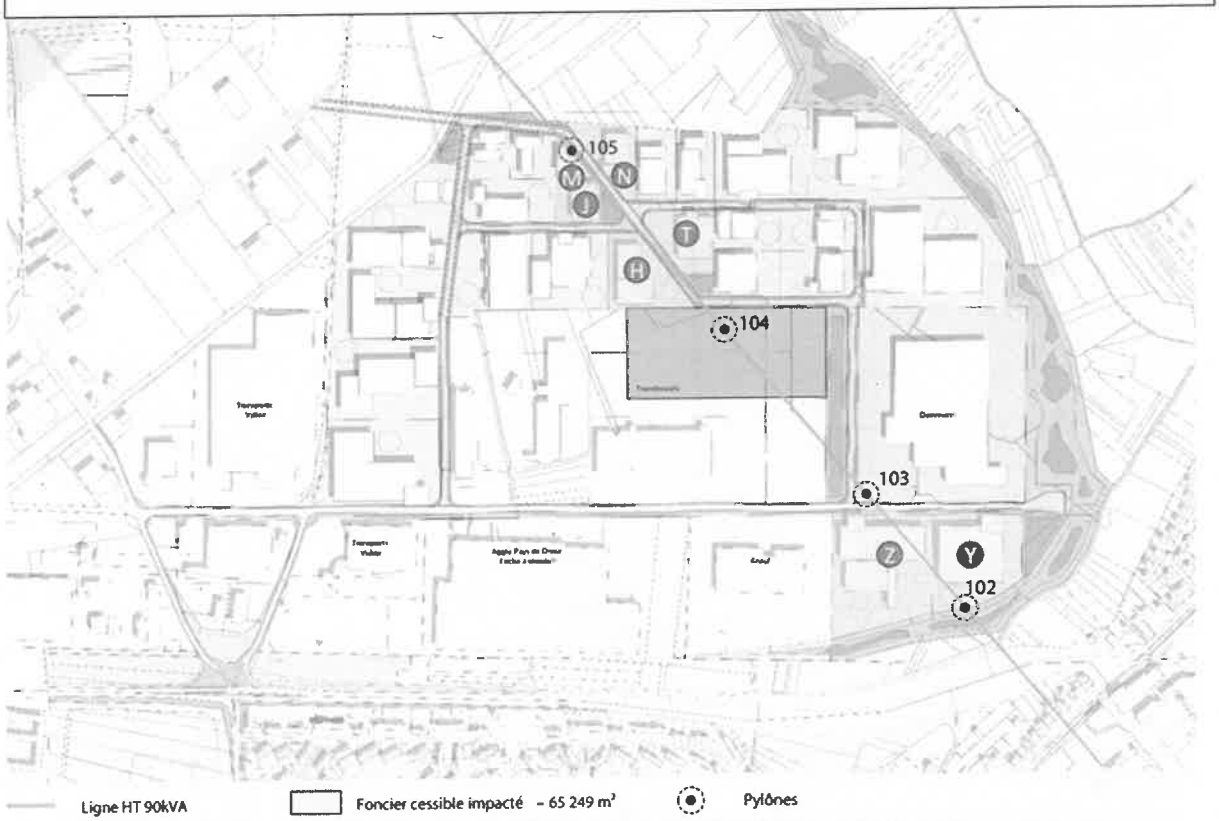
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-220-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a lancé en novembre 2023 les études préalables visant la restructuration et le développement de la zone d'activité économique des Livraindières à Dreux.
Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement économique de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et dans son schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui identifie la zone comme un pôle productif structurant du territoire.

Les études préalables à l'aménagement ont soulevé un certain nombre de contraintes dont la présence de la ligne haute tension - liaison No1 Dreux-Malmaison-Nonancourt.

Implantation de la ligne haute tension dans le périmètre du projet d'extension de la zone d'activités



Cette ligne orientée Nord/Ouest – Sud/Est traverse le site imposant plusieurs servitudes :
- servitudes verticales : laisser libre de construction/végétation une zone de 5 m verticale sous la ligne et 2 m pour l'accessibilité toiture ;
- servitudes horizontales : de part et d'autre de la ligne, imposant de laisser libre de toute construction une zone de 15 m et autour des quatre pylônes imposant de laisser libre de construction / aménagement / canalisation, une zone de 16 m.

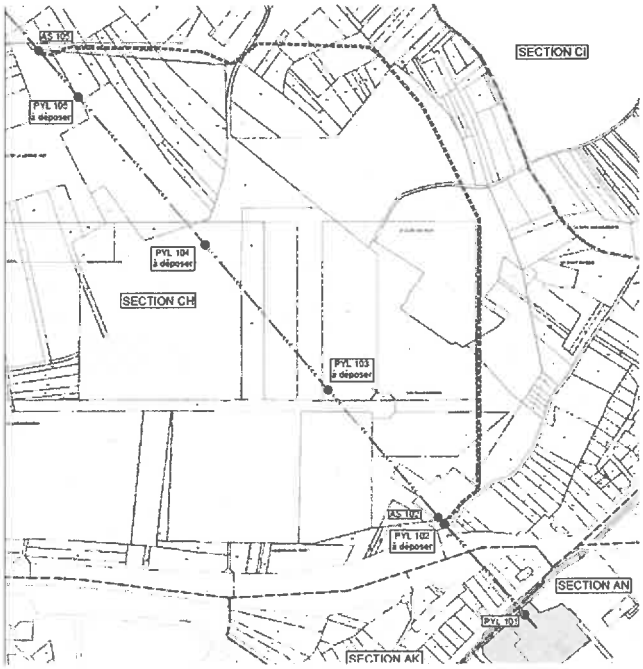
Les quatre pylônes sont également présents sur la zone de projet, contraignant très fortement la définition de la trame viaire et le modèle économique de cette future opération d'aménagement en limitant les potentialités constructives.

Dans ce contexte et compte tenu :
- des objectifs stratégiques de développement économique que représente l'aménagement de la ZAE des Livraindières ;
- de la nécessité d'optimisation de la ressource foncière ;
- de sa proximité directe avec le projet autoroutier structurant ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-220-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a signé en mai 2025 une convention d'étude pour établir une Proposition Technique et Financière de Mise en Souterrain d'Initiative Locale (PTF MESIL) portant sur la mise en souterrain partielle de la ligne électrique HTA (Haute Tension A correspondant à la moyenne tension) existante avec la société RTE.

Cette étude a confirmé la faisabilité de contourner totalement le périmètre du projet, du pylône 102 au pylône 105, soit une mise en souterrain d'environ 1400m.
Cette solution permet :
- une souplesse dans la programmation du futur aménagement ;
- l'acceptabilité du projet par les nouvelles entreprises et les salariés ;
- la revalorisation d'environ 65 000m² d'emprise foncière, permettant d'augmenter les recettes de 950 000 € HT.



Le coût total de l'enfouissement est de 3 484 000 € HT dont 182 400 € HT d'études et 3 302 000 € HT de travaux.
L'âge de la ligne électrique au moment des travaux sera de 70 ans, ce qui permet un taux de contribution financière de la société RTE à 40%.
Ainsi, le reste à charge pour la collectivité est de 2 090 000 € HT (109 000 € HT pour la phase études et 1 981 000 €HT pour la phase travaux).

VU le décret n° 2006-1731 du 23 décembre 2006
***VU** l'article L. 321-8 du code de l'énergie*
***VU** la délibération n°2023-117 du conseil communautaire du 22 mai 2023*
VU la délibération CC2026-030 sur l'engagement d'une procédure de ZAC pour l'extension et la requalification de la zone d'activités économique des Livraindières à Dreux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-220-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 contre, 7 abstentions),

ARTICLE 1 : VALIDE le projet de mise en souterrain partielle de la ligne à 90 000 volts DREUX-MALMAISON-NONANCOURT par la société RTE sur la zone d'activité économique des Livraindières à Dreux ;
ARTICLE 2 : ACCEPTE la proposition technique et financière de la société RTE pour la réalisation d'une mise en souterrain d'initiative locale, soit un enfouissement de 1400m entre les pylônes 102 et 105 pour 3 484 000 € HT avec un reste à charges de 2 090 000 € HT pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et toutes pièces y afférentes.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13 JUIL. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 JUIN 2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-220-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026